

08-06-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 8 JUIN 2021 À 20 H 10, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

272-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Cession des lots 6 419 583, 6 419 597, 6 419 604 et 6 419 605 et municipalisation de la rue Girard;
4. Approbation des plans et devis TP-IN05.11-2020 – Aqueduc rue des Ormes et des Sources;
5. Règlement d'emprunt 413-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 499 678 \$ pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables – Amendement à l'annexe A;
6. Octroi de contrat – Fauchage de l'herbe 2021 - TP-FA03.11-2021;
7. Ventes de garage – 19 et 20 juin 2021;
8. Acquisition de terrain – Lot 5 358 486 – Autorisation de signature;
9. Acquisition de terrain – Lot 5 358 484 – Autorisation de signature;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Aucune question n'a été reçue par les citoyens et citoyennes.

273-2021

Cession des lots 6 419 583, 6 419 597, 6 419 604 et 6 419 605 et municipalisation de la rue Girard

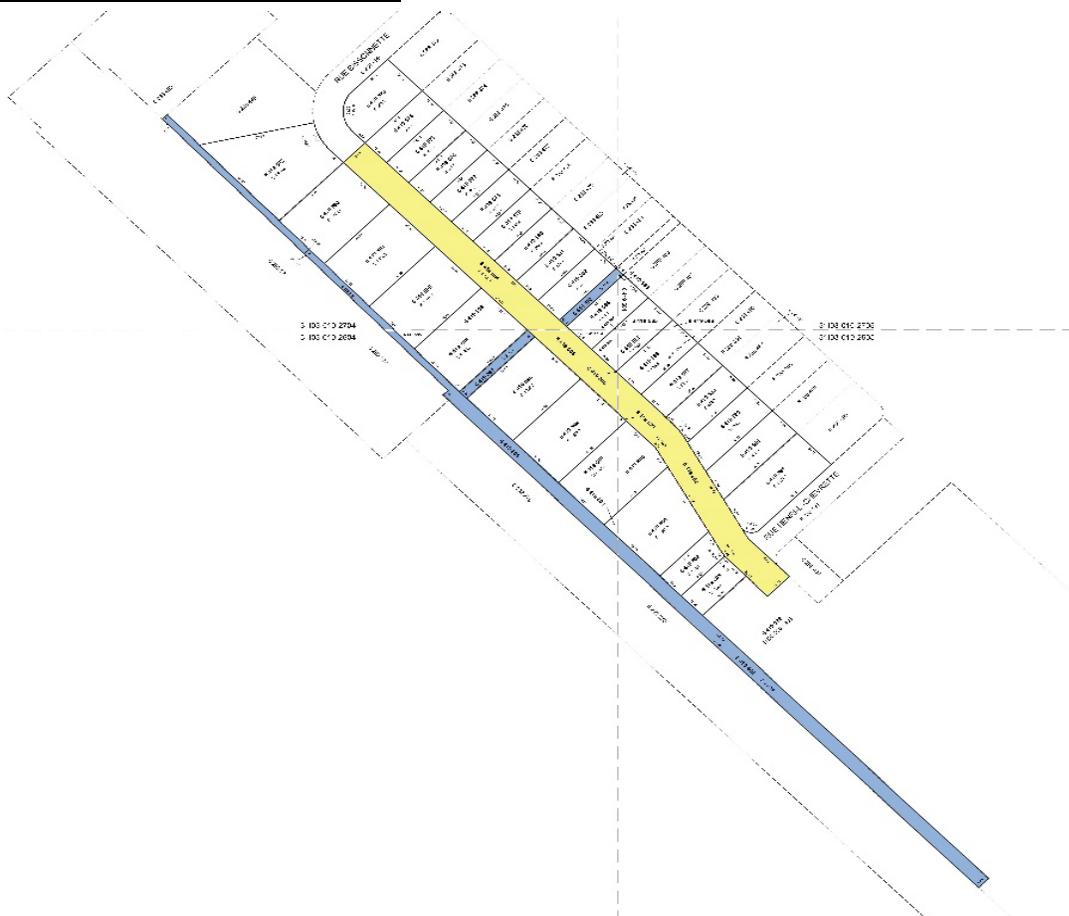
CONSIDÉRANT QUE les lots 6 419 604, 6 419 583, 6 419 597 et 6 419 605 doivent être cédés à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour procéder aux travaux de construction de la rue Girard et à la municipalisation de cette rue;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'autoriser la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à cette transaction;
2. tous les frais soient à la charge de Faubourg St-Félix inc. (arpenteur, notaire, etc.);
3. de municipaliser la rue Girard (jaune), sur le lot 6 419 604 et les passages des lots 6 419 583, 6 419 597 et 6 419 605 (bleu) à compter de la signature de la réception provisoire des travaux du contrat TP-IN06.11-2021.

SUITE DE LA RÉOLUTION 273-2021



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

274-2021

Approbation des plans et devis – TP-IN05.11-2020 – Aqueduc rue des Ormes et des Sources

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de l'aqueduc doivent être faits sur les rues des Ormes et des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN05.11-2020 pour la réfection de l'aqueduc des rues des Ormes et des Sources;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

275-2021

Amendement au Régl. d'emprunt 413-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 499 678 \$ – Ajout à l'annexe A

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'amender le règlement 413-2021 afin d'y insérer l'estimation détaillée de la dépense à l'annexe A;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a décrété, par le biais du Règlement numéro 413-2021, une dépense de 474 625 \$ et un emprunt de 499 678 \$ pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables;

SUITE DE LA RÉOLUTION 275-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

- que le règlement numéro 413-2021 est amendé par l'ajout de l'estimation détaillée à l'annexe A pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables;
- qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

L'estimation détaillée se trouve dans le dossier du Règlement n° 413-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

276-2021

Octroi de contrat –
Fauchage de l'herbe –
TP-FA03.11-2021

CONSIDÉRANT QUE des entreprises ont été invitées à soumissionner pour le fauchage de l'herbe (cahier des charges n° TP-FA03.11-2021);

CONSIDÉRANT QUE deux enveloppes ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE deux enveloppes ont été ouvertes publiquement à la mairie, le 3 juin 2021 à 10 h, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de Mme Marie-Hélène Gilbert et M. Alain Ducharme;

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
Les entreprises Christian Ducharme	13 066,90 \$
Ferme Luc Laferrière inc.	Non soumissionné

CONSIDÉRANT QU' à la suite de son étude, la soumission déposée n'est pas conforme aux exigences du cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de rejeter la soumission déposée pour le fauchage de l'herbe (TP-FA03.11-2021) puisque la soumission n'est pas conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

277-2021

Ventes de garage –
19 et 20 juin

CONSIDÉRANT QUE les interdictions de rassemblement ont forcé l'annulation des ventes-débarras du 22, 23 et 24 mai 2021;

CONSIDÉRANT le plan de déconfinement du gouvernement du Québec annoncé le 18 mai 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 171-2007 – Ventes-débarras;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le conseil autorise la tenue des ventes de garage la fin de semaine

SUITE DE LA RÉOLUTION 277-2021

du 19 et 20 juin prochain à Saint-Félix-de-Valois, selon les modalités du Règlement 171-2007 et en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

278-2021

Acquisition de terrain –
Lot 5 358 486

Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir le lot 5 358 486 conjointement avec l'entreprise Beaulieu Électritech inc. (Groupe BEI) afin d'agrandir le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été rédigée en collaboration avec le propriétaire dudit lot;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. de faire une offre d'achat au propriétaire du lot 5 358 486 au montant de 240 000 \$;
2. d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition dudit lot, incluant les frais pour l'arpenteur et le notaire;

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

279-2021

Acquisition de terrain –
Lot 5 358 484

Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir le lot 5 358 484 afin d'agrandir le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été rédigée en collaboration avec le propriétaire dudit lot;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. de faire une offre d'achat au propriétaire du lot 5 358 484 au montant de 175 000 \$;
2. d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition dudit lot, incluant les frais pour l'arpenteur et le notaire;

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

280-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 14.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».